



Résumé des principales décisions du plenum du Conseil général du 4 septembre 2018

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 juin 2018

Le procès-verbal du 19 juin 2018 est accepté par 49 oui, 0 non et 0 abstention

2. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "Inventaire du patrimoine bâti extra muros/Modification partielle du RCCZ"

L'entrée en matière est acceptée par 43 oui, 7 non et 1 abstention.

Le RCCZ adopté en 1989 a institué la sauvegarde du patrimoine bâti intra-muros, à savoir le périmètre "vieille ville" et les zones de villages et hameaux. La commune s'est attelée à la sauvegarde du patrimoine bâti extra-muros en faisant élaborer un inventaire par le service bâtiments et constructions en partenariat avec l'Etat du Valais et en apportant les modifications nécessaires au RCCZ.

Le Conseil général accepte le message concernant l'inventaire du patrimoine bâti extra-muros et la modification partielle du RCCZ par 36 oui, 11 non et 4 abstentions

3. Développement et vote du postulat du groupe des Verts proposant "l'installation de boîtes à mégots dans les quartiers les plus fréquentés de Sion"

Le postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer des boîtes à mégots dans les différents quartiers de la Ville afin d'inciter les fumeurs à ne pas jeter leurs mégots sur le sol.

Le postulat est accepté par 32 oui, 16 non et 3 abstentions.

4. Informations de la Municipalité

- Aéroport : Le rapport du Copil est sur le point d'être rendu.
- Intempéries : Lors des intempéries, la Ville de Sion a subi des dégâts dans plusieurs salles de gymnastique (Sacré-Cœur, St-Guérin et Champsec)
- La ville est au cœur de l'analyse et de la réflexion sur la fusion entre les distributeurs ESR et SIESA

La vice-présidente du Conseil général : C. Bourban Carthoblaz